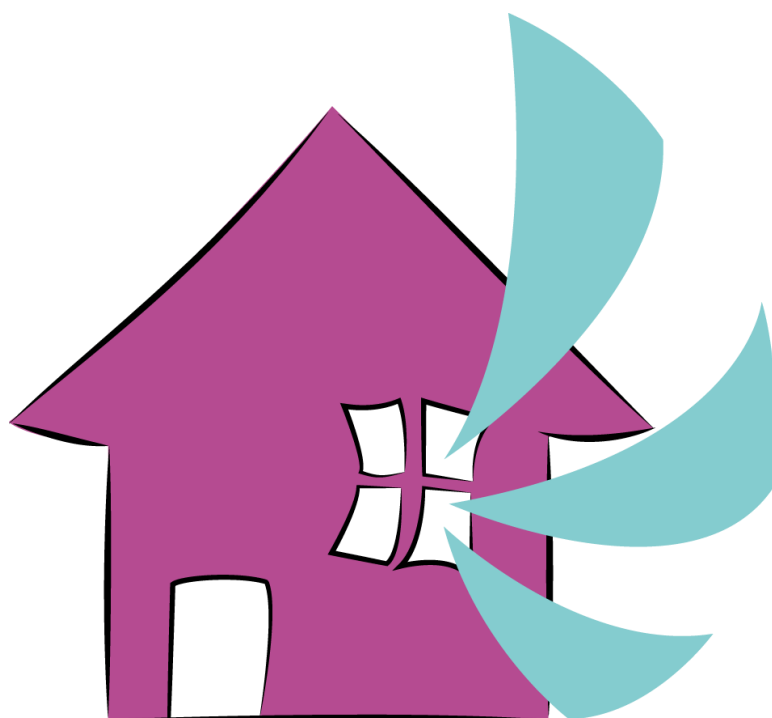


RAPPORT D'ACTIVITE 2025

ResÔ H'and Family



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.3
---------------------	----------

PARTIE 1 : Une activité globale stable, marquée par une majorité d'enfants avec handicap et sans solution, une précarité sociale importante des familles.

<u>1.1 Données générales sur le profil des familles accompagnées</u>	 p.4
<u>1.2 Une majorité de demandes pour des enfants toujours « sans solution » malgré les réformes des pouvoirs publics</u>	 p.6
<u>1.3 Des prescripteurs majoritairement issus des services des collectivités locales, et des familles dans une précarité croissante</u>	p.8
<u>1.4 Quelques illustrations concrètes du travail entrepris avec les familles</u>	...p.9

PARTIE 2 : Des interventions tout à la fois à destination des femmes dans le rôle de mère/aidante, et à destination des enfants dans le domaine de la prévention médicale et sociale

<u>2.1 La place des activités proposées par l'association</u>	p.11
<u>2.2 Le succès du groupe « Entre Nous »</u>	p.11
<u>2.3 : Les autres types d'interventions de l'association</u>	p.12

PARTIE 3 : Un bilan financier qui ne rend pas honneur aux apports de l'association dans la réalisation des objectifs des collectivités territoriales, en matière de lutte contre l'exclusion, prise en charge du handicap et prévention auprès des mineurs et de leurs familles.

.....p.12

PARTIE 4 : Points forts et fragilités de l'association ; perspectives 2026

<u>4.1 Des points forts qui concernent principalement l'aspect technique, l'accompagnement du public</u>	p.15
<u>4.2 Conséquences de la fragilité économique et du manque de ressources humaines</u>	p.16
<u>4.3 Objectifs et perspectives pour 2026</u>	p.16

CONCLUSION	p.18
-------------------	-----------

INTRODUCTION

En créant l'association fin 2021, nous ne savions pas ce que l'avenir nous réserverait. 2025, comme les années précédentes, ne nous a pas déçues en termes de défis à relever, d'expériences enrichissantes, de désillusions et de joie.

Au niveau politico-sociétal, les incertitudes et l'instabilité de fin 2024 ont perduré en 2025. Et il semble, en cette année d'élections municipales, qui précède l'année des élections présidentielles, que l'incertitude et l'instabilité deviennent la norme avec laquelle composer. Alors nous souhaitons témoigner de notre gratitude envers tous les organismes qui nous ont permis de faire face, qui continuent à nous faire confiance, à l'image de France Active. Mais aussi à l'image des pouvoirs publics qui continuent à nous soutenir, à travers la confiance que nous accordent les conseillers techniques avec qui nous sommes en relation.

Sur le terrain, les familles rencontrées sont toujours dans des situations inacceptables et donc très douloureuses. En témoigne cet adolescent plein de vie et avide de lien social, mais dont les particularités du handicap le contraignent à rester enfermé dans son appartement pour sa sécurité, avec peu de perspectives, ne rentrant dans « aucune case » des établissements spécialisés. Des mères ayant laissé leurs enfants dans leur pays d'origine pour venir en France, trouver des soins pour leur enfant avec handicap, et qui acceptent de vivre dans des conditions de vie très dégradées. Le travail avec les partenaires est donc toujours aussi crucial, et l'engagement des professionnels de terrain auprès des familles, mérite d'être mentionné. Un remerciement plus particulier pour l'association O cœur des dames qui nous a aidé dans le cadre de collectes de dons pour les familles et la mise à disposition de bénévoles.

Au niveau associatif, la grossesse puis le congé maternité de Lucile Prosperin, seule travailleur social, auraient pu être source de grandes difficultés dans la continuité du travail. En ces périodes de recrutement complexe, étant donné la précarité du contrat proposé, il a fallu compter sur la qualité du projet proposé, tant en ce qui concerne le travail avec le public qu'en ce qui concerne la vie associative, pour réussir à trouver une professionnelle. Et c'est Elsa Deforges, éducatrice spécialisée, qui a pris la tâche à bras le corps pendant plusieurs mois, permettant la poursuite des projets engagés avec chaque famille.

Ce rapport d'activité témoigne de tout le travail accompli, des particularités des familles accompagnées, mais aussi de la nécessité à reconnaître de manière plus officielle que les interventions relèvent d'une mission de service public, et qu'à ce titre, il y a nécessité d'accroître l'engagement des pouvoirs publics dans le soutien financier de l'association pour garantir sa pérennité.

PARTIE 1 : Une activité globale stable, marquée par une majorité d'enfants avec handicap et sans solution, une précarité sociale importante des familles.

En 2025, l'association a accompagné **31 familles**. Soit **120 bénéficiaires directs/indirects** (total de tous les membres du foyer puisque les actions proposées ont une visée globale en termes d'amélioration des conditions de vie pour la famille).

19 d'entre elles ont vu leur situation évoluer de sorte qu'elles ne relèvent plus de l'accompagnement proposé. Dans 17 cas, il s'agit de familles pour qui des solutions ont été construites, avec des partenaires et des services du territoire. Pour 1 famille, il y a eu une rupture de l'accompagnement du fait de la famille, à la suite d'une Information Préoccupante que l'on nous a transmis aux sujets des enfants. Pour 1 famille, il y a eu une fin d'accompagnement par manque d'adhésion de la famille.

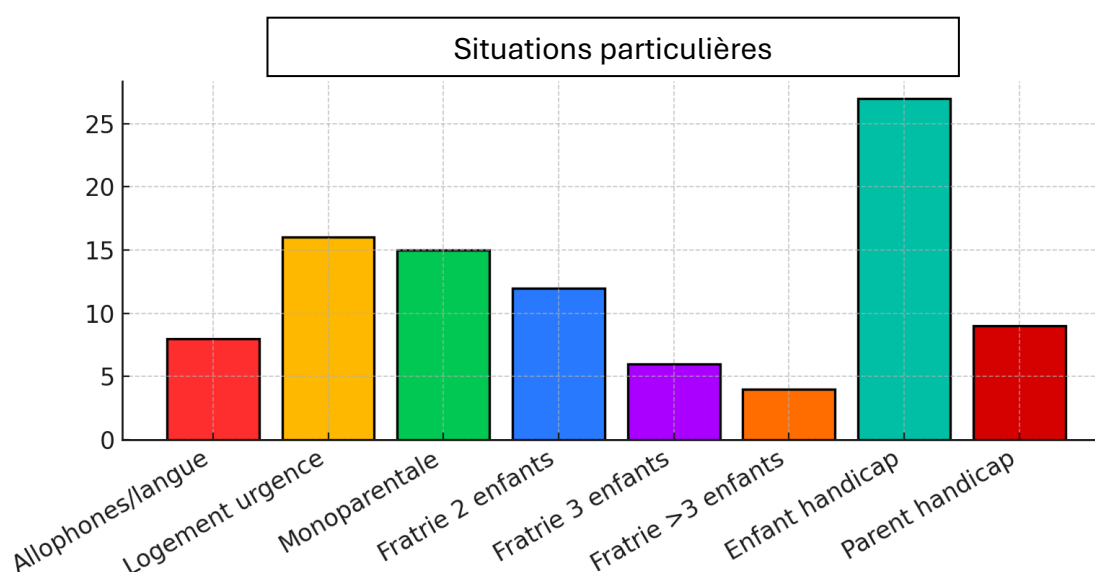
	2022	2023	2024	2025
ETP	NP	1,86	1,43	1,25
Entrées	12	28	17	17
Suivies	12	37	33	31
Sorties	3	21	16	20

Ces chiffres, en termes de nombre de familles accompagnées et d'accompagnements terminés sont cohérents avec les années précédentes, quand on les met en correspondance avec le nombre d'ETP actifs pour l'année concernée.

1.1 Données générales sur le profil des familles accompagnées

L'activité reste quasi la même que les années précédentes, en terme quantitatif, mais également en ce qui concerne le profil des familles accompagnées.

On continue d'observer l'adressage de familles aux situations sociales très dégradées, et ResÔ Hand Family est souvent le (seul) partenaire ressource tant que les différents droits ne sont pas ouverts.



La moitié des familles accompagnées sont monoparentales officiellement. Dans les faits, **plus des ¾ des foyers sont portés par les femmes**, qui ne bénéficient ni de l'aide humaine, ni de l'aide matérielle de leur conjoint.

Plus de la moitié des familles vit en logement d'urgence (hôtel, hébergement provisoire, centre pour les demandeurs d'asile).

71% des familles ont 2 enfants et plus. Ceux-ci ont entre quelques mois et 17 ans.

Plus des 2/3 des familles ont un enfant en situation de handicap. Pour la majorité, quand l'accompagnement débute, les dossiers MDPH ne sont pas constitués, les bilans pas terminés ou pas amorcés. Les familles ne bénéficient pas des droits auxquels elles pourraient prétendre, les enfants n'ont pas de soins, pas d'accueil extérieur ou alors de manière très partielle. Consécutivement à cela, il n'y a pas de revenus d'activité, parfois pas encore de subside, laissant les familles dans une grande précarité et des conditions de vie parfois inacceptables.

1/3 des familles se compose d'un parent en situation de handicap, ayant la charge d'au moins un enfant mineur.

7 familles connaissent une situation de double handicap. C'est-à-dire qu'il y a soit plusieurs enfants en situation de handicap dans la famille, soit un parent et un enfant en situation de handicap.

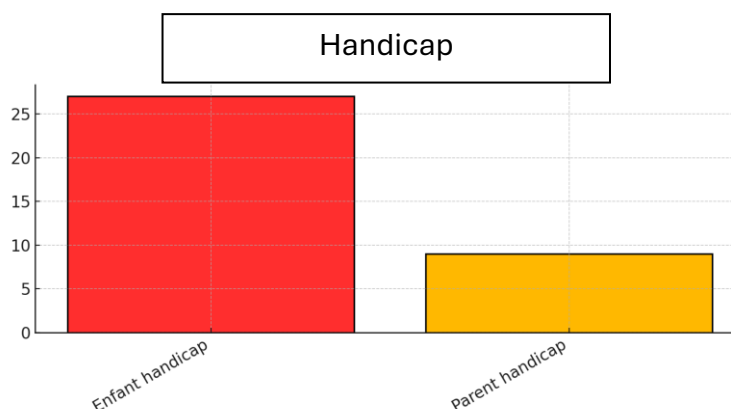
Au moment de leur adressage, **43% des familles sont dans une situation très critique** (cumulant logement non pérenne, aucun droit ouvert voir accès restreints du fait de leur situation administrative, pas de bilan médical déjà entrepris, pas de soins, pas d'accueil extérieur, barrière de la langue, aucune ressource).

43% sont dans une situation critique (très faibles ressources, pas de démarches entreprises pour l'accès aux droits en lien avec la situation de handicap, pas de soins, accueil très partiel, isolement social marqué).

14% sont dans une situation transitoire (en attente de relais médical, besoins spécifiques en termes d'aide au répit avec possibilité de participation financière pour trouver les professionnels ressources, besoin spécifique en termes de socialisation vers l'extérieur).

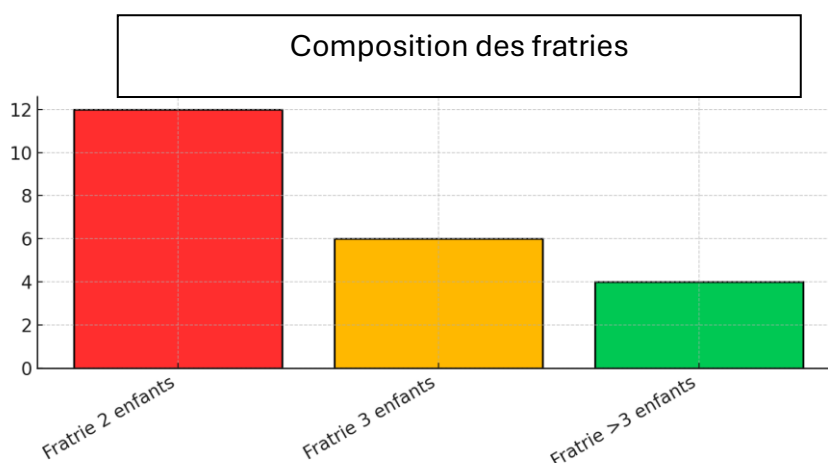
1.2 Une majorité de demandes pour des enfants toujours « sans solution » malgré les réformes des pouvoirs publics¹

La majorité des sollicitations reçues concernent les familles avec un ou plusieurs enfants mineurs en situation de handicap. Cela représente un total de **24 familles**. Les enfants accompagnés sont majoritairement des enfants présentant des **troubles neuro-développementaux (TND)**. Sont également représentés les enfants porteurs de polyhandicap et de pluri-handicap.



7 familles nous ont été orientées pour soutenir un parent en situation de handicap et ayant la responsabilité d'un enfant mineur. Pour 6 d'entre elles, le handicap se caractérise par une vulnérabilité psychique caractérisée et importante de la mère. Une famille était en situation de handicap sensoriel, et une mère était en situation de maladie dégénérative et invalidante. **Dans toutes ces familles, les enfants avaient moins de 6 ans, la grande majorité ayant moins de 4 ans.**

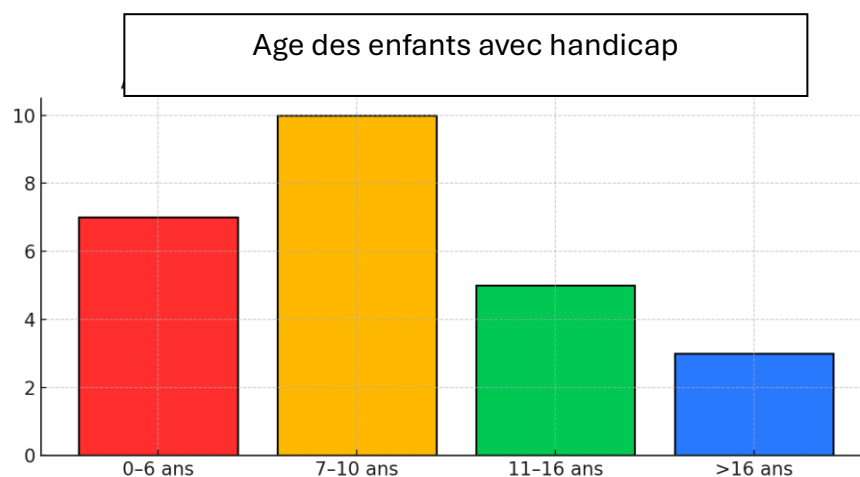
19 de ces familles se composent de plusieurs enfants, justifiant d'interventions de soutien aux fratries.



Pour ce qui concerne **l'âge des enfants en situation de handicap, il s'étend de 2 à 17 ans**. Cette année, les tranches d'âges de 7 à 16 ans sont plus représentées que les autres années. Ceci est difficilement explicable puisqu'il n'est pas possible d'anticiper les profils d'enfants qui seront adressés,

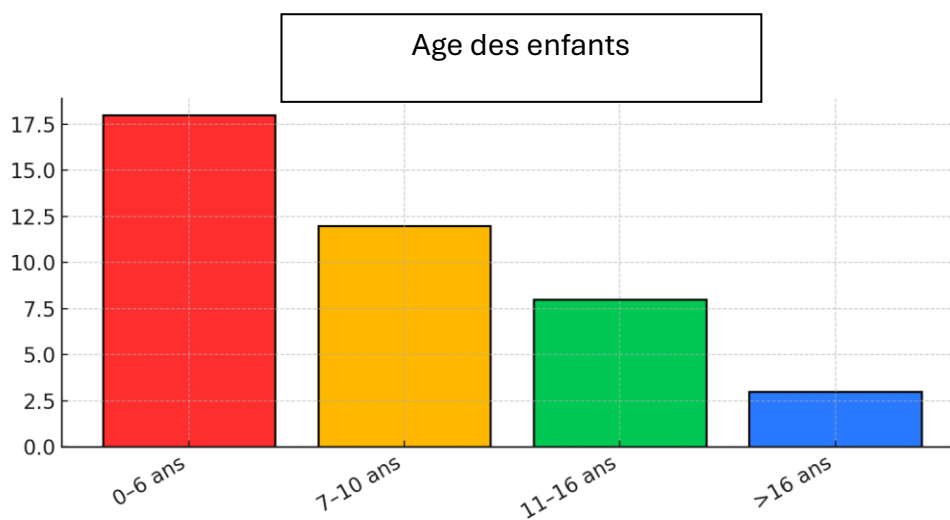
¹ Loi du 07 décembre 2023 visant la création de 50000 places en établissement pour les personnes en situation de handicap d'ici 2030

tant le public cible est large et les partenaires prescripteurs diversifiés dans leurs origines et type de services.

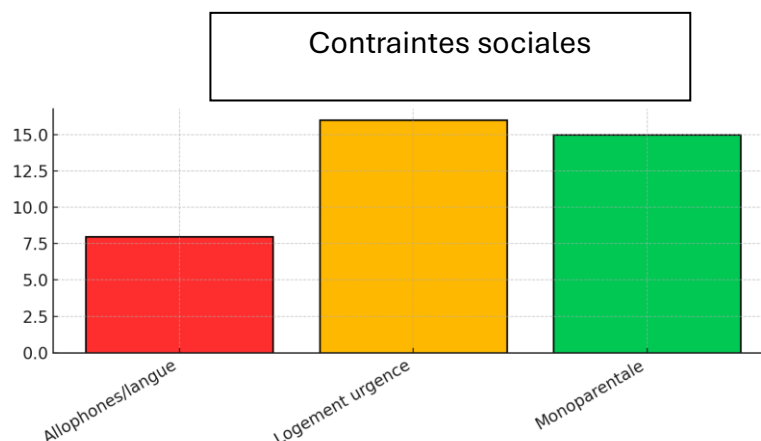


En ce qui concerne l'âge des enfants composant les fratries, qu'ils soient en situation de handicap ou pas, on note toujours une **prévalence des enfants de moins de 6 ans**.

Et une grande majorité d'enfants de moins de 10 ans, justifiant toutes les actions de soutien à la parentalité proposées mais aussi les interventions d'éveil et de prévention à destination des enfants.

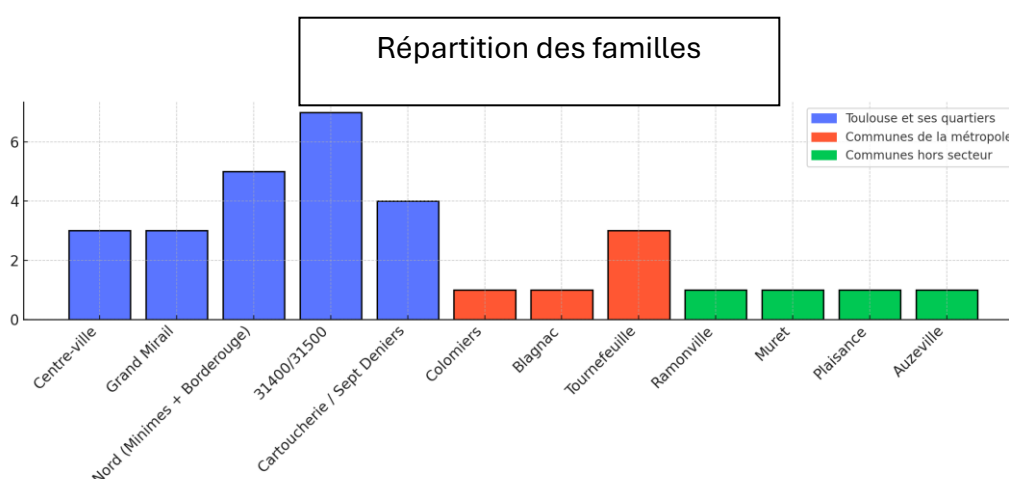


1.3 Des prescripteurs majoritairement issus des services des collectivités locales, et des familles dans une précarité croissante



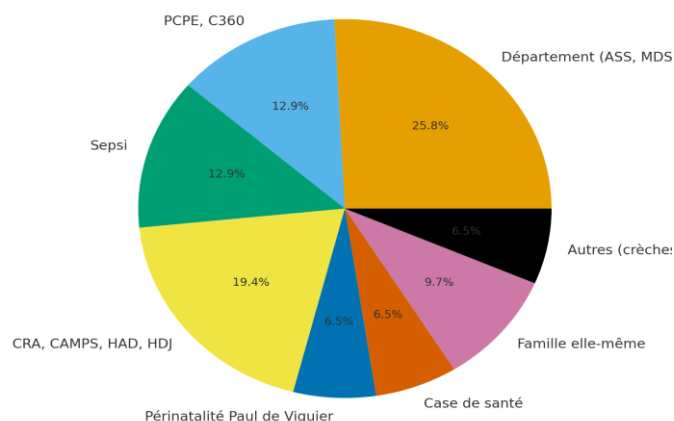
Les trois items logement précaire, barrière de la langue et famille monoparentale, permettent de mesurer la vulnérabilité du public accompagné. Plus des 2/3 des familles accompagnées sont concernées par au moins un de ces items de vulnérabilité.

Cela induit alors que le travailleur social soit mobilisé sur plusieurs problématiques avec chaque famille, au-delà des seules réponses à apporter pour pallier la situation de handicap.



L'association est majoritairement sollicitée pour des familles vivant dans Toulouse. Ceci du fait que les principaux prescripteurs sont les services du département, et donc sectorisés. A l'heure actuelle, les Maison Des Solidarités des communes de la métropole ne se sont pas saisies des propositions de rencontre que nous avons émis les années précédentes. Nous ne pouvons pas relancer la communication pour ne pas être sursollicités sans pouvoir répondre aux demandes, faute de moyens.

Les familles extérieures à Toulouse nous ont été adressées par la Case de santé, le PCPE, le Centre Ressource Autisme (CRA) et le Centre Accompagnement Médical Précoce (CAMPS), qui sont des services non sectorisés que nous avons rencontrés dès le début des interventions de l'association.



1.4 Quelques illustrations concrètes du travail entrepris avec les familles :

La situation nous est adressée par la MDS de secteur. F. vient d'obtenir son statut de réfugié. Hébergée en logement temporaire dans une commune de la métropole toulousaine, elle vit seule avec ses trois enfants. L'aîné de 9 ans a un handicap sévère, sans aucune solution d'accueil ni de prise en charge médicale.

L'accompagnement proposé par l'association a consisté dans une aide administrative pour faire valoir ses droits MDPH, solliciter un service spécialisé pour la mise en place des soins (PCPE), faire intervenir les volontaires en service civique de Unis-Cité pour proposer du répit, mettre en place une TISF. L'éducatrice de l'association a également proposé des sorties (piscine, parc), a fait des démarches auprès de la réussite éducative de la commune pour le frère cadet, a gardé l'enfant en situation de handicap durant des RDV médicaux et administratif de madame. Madame a pu participer au groupe de rencontre entre parents proposé par l'association. Enfin, les enfants ont bénéficié de la collecte de jouets organisée par l'association O cœur des Dames.

Débuté en avril 2025, l'accompagnement prendra fin courant février 2026 (soit 10 mois d'intervention). Car à ce moment-là les démarches en cours, auront abouties : la famille aura investi son nouveau logement (pérenne), une TISF sera mise en place. L'enfant avec handicap aura des soins réguliers avec une psychomotricienne et une éducatrice spécialisée. Madame pourra continuer à venir au groupe de parents.

Z. est une mère adressée par le service de périnatalité de la maternité de Paule de Viguier en janvier 2025. Elle a une pathologie psychiatrique ancienne et élève seule son bébé, alors âgée de 12 mois. Elle vient de déménager et le changement de secteur a bouleversé tous les accompagnements qu'elle avait jusqu'à présent. Elle vit en huit-clos avec son bébé, dans un appartement vide.

L'accompagnement va porter sur une aide à l'organisation du logement en complément de la mise en place d'une TISF (Solidarité Familiale), qui a pris le relais sur ces questions. Des sorties piscine, parc, LAEP, ont été réalisées pour favoriser l'accès à l'extérieur. Une place de 20h en Halte Garderie a été trouvée pour accueillir l'enfant. Puis l'accompagnement a permis de faire des liens avec les professionnels de santé de madame pour assurer une stabilité de sa situation et envisager le passage de relais vers un SAMSAH. A ce moment-là, l'enfant ayant un mode d'accueil stable, la TISF de

Solidarité Familiale étant toujours présente et un service médico-social commençant ses interventions auprès de madame, ResÔ H'and Family terminera son accompagnement (Premier trimestre 2026, soit 15 mois d'intervention).

F. a été adressée par la MDS de secteur en décembre 2022. Elle était seule dans une chambre d'hôtel avec son fils polyhandicapé de 5 ans et un autre de ses enfants, âgé de 7 ans. Sans titre de séjour, elle n'avait aucune ressource.

Les premiers accompagnements ont été pour l'accès aux soins pour son fils, la transporter pour rejoindre la banque alimentaire. Le travail a été mis en place avec Paul Dottin, puis avec l'EMRP de l'ASEI. F a participé aux groupes de rencontres parents, à des sorties avec son fils. Nous avons mis en place l'accompagnement des volontaires d'Unis-Cité pendant deux ans, permettant à madame d'avoir du temps de répit pour elle pour faire des démarches. Suite à notre sollicitation, le Programme de la Réussite Educative de Toulouse est intervenu pour apporter un soutien à son aîné. F a pu se socialiser ponctuellement quand nous l'avons amenée au café inclusif Café and Co.

En septembre 2025, l'enfant a intégré un IME à temps partiel. L'accompagnement, d'une durée deux et demi, a pris fin progressivement à partir de ce moment-là.

PARTIE 2 : Des interventions tout à la fois à destination des femmes dans le rôle de mère/aidante, et à destination des enfants dans le domaine de la prévention médicale et sociale

Comme présenté dans les trois situations précédentes, les interventions de l'association ont donc recoupé plusieurs axes :

- Aide aux aidants
- Soutien parental et notamment aux mères (monoparentales ou pas)
- Accès aux droits
- Réponse aux besoins de soins et de socialisation des enfants avec handicap et fratries
- Proposition d'activités
- Accompagnement aux RDV médicaux

Cette année, les interventions de type répit et inscription à des activités extérieures ont été moins nombreuses.

En effet, les démarches à entreprendre pour l'accès aux droits, la mise en place des soins ou la pourvoyance des besoins primaires, ont été trop nombreuses pour laisser de la place à des temps de répit. Autrement dit, les situations étaient si dégradées, et les moyens humains de l'association pour assurer les RDV étant limités, que l'urgence, avant le répit du parent, était la réalisation de démarches concrètes nécessitant la participation et l'implication de celui-ci.

Concernant l'inscription dans des activités extérieures (loisirs, extrascolaires, séjours de vacances), elles ont aussi été moins nombreuses du fait de plusieurs facteurs : manque de ressource pour les financer, handicap trop lourd, existant pas adapté aux besoins et possibles des familles.

2.1 La place des activités proposées par l'association

Quand les besoins primaires sont pourvus, quand les démarches pour accéder aux droits et aux soins sont lancées, que les mères ont une charge mentale moindre, il est temps de s'occuper de l'ouverture vers l'extérieur, de faire vivre le lien parent/enfant dans des expériences de plaisir.

En ce sens, nous avons réalisé **18 sorties individuelles**.

On entend par individuelles des sorties avec une seule famille (entre 2 et 4 personnes). Que ce soit la mère et son enfant avec handicap, que ce soient les membres de la fratrie, que ce soit l'enfant seul, ou enfin, plus rare mais très précieux, les sorties avec toute la famille. Ces sorties peuvent prendre plusieurs formes. La plus populaire est la piscine. La plus classique mais pour autant peu pratiquée par les mères quand elles n'ont personne pour les aider à sortir, est la visite dans les parcs.



2.2 Le succès du groupe « Entre Nous »

Fin 2024, nous avons décidé d'organiser un groupe de rencontres entre les mamans que nous accompagnions. Des groupes de rencontres entre pairs existent déjà sur le territoire, mais ce sont des groupes qui se déroulent hors présence des enfants. Or, les familles que nous accompagnons ne peuvent y participer, car elles ont justement la problématique d'être H24 avec leur enfant... Aussi, nous avons constaté que les déplacements et les transports sont des freins importants pour les familles que nous rencontrons.

Le premier groupe s'est donc constitué avec 5 mamans et 3 enfants avec handicap. Nous sommes allées chercher chacune d'entre elles, et nous les avons raccompagnées également.

Nous avons en tête de réaliser 3 ou 4 groupes de ce genre si la dynamique prenait. Dans les faits, à ce jour, six groupes ont eu lieu.

Six parce que les mamans ont adhéré avec joie à ces temps de rencontre. Elles les ont investies. Leur situation permettait aussi qu'elles viennent, car elles étaient moins envahies par leurs problématiques, plus confiantes aussi en leur capacité de socialisation.

En cela, les actions « visibles » que nous présentons pour justifier de notre utilité sociale, ne devraient pas faire oublier toutes les actions « invisibles » en amont, qui permettent la tenue de tels évènements.

Au cours de ces 6 rencontres, nous avons proposé tant de l'échange informel, que des supports tels que **l'intervention d'un réflexologue**. Durant l'été, nous avons fait une rencontre « Entre nous » qui réunissait **les mères et les enfants avec handicap mais aussi les fratries**. Autour d'un pique-nique dans un parc, **les familles ont bénéficié de la présence d'une sophrologue** qui leur a présenté cette discipline.

Ces six rencontres ont bénéficié à **10 mamans et 1 papa, 8 enfants avec handicap et 5 enfants de fratries**.

Au fil de leurs participations, certaines mamans ont pu venir en autonomie. Certaines mamans ont tissé des liens extérieurs. C'est aussi l'occasion pour des familles dont l'accompagnement s'est terminé, de revenir, de garder un lien.



2.3 : Les autres types d'interventions de l'association

En plus de ses actions en direction du public, l'association intervient dans les centres de formation pour travailleurs sociaux. Elle y dispense des accompagnements aux écrits, des Groupe d'Analyse de la Pratique, permettant de contribuer à la formation des futurs travailleurs sociaux.

Dans le cadre du Pacte des Solidarités qui participe au financement de l'association pour la deuxième année, Marianne Rami a animé une table ronde « monoparentalité et handicap » lors de la conférence régionale « Familles monoparentales et risques de bascule dans la précarité », organisée par le Préfet de la Région Occitanie.

Plusieurs médias locaux et nationaux ont contacté l'association, avec article à clé, pour mettre en lumière les actions proposées aux familles, notamment du fait du manque d'AESH et ses conséquences dans le manque d'inclusion des enfants.

PARTIE 3 : Un bilan financier qui ne rend pas honneur aux apports de l'association dans la réalisation des objectifs des collectivités territoriales, en matière de lutte contre l'exclusion, prise en charge du handicap et prévention auprès des mineurs et de leurs familles.

L'analyse des pôles de dépenses montre que **l'intégralité des subventions perçues par l'association sont utilisées dans l'accompagnement des familles**. Pas de fonction support, pas de frais de sièges, pas de frais annexes. Tout est construit avec du bricolage, pensé au moindre coût pour que demeure l'essentiel, l'accompagnement des familles. Et qui plus est, un accompagnement par des professionnelles diplômées, indispensable compte tenu de la complexité des situations. Alors effectivement, l'accompagnement des familles par des professionnelles diplômées et expérimentées a un coût. Celui des salaires et des charges qui représentent environ 85% du budget.

Dans les débuts de l'association, nous avons été invitées parfois à développer nos apports de fonds propres, à avoir un modèle économique plus hybride. Après ces trois années pleines, nous actons aujourd'hui que notre association ne relève pas d'un modèle économique hybride. **Dans la mesure où elle intervient auprès des plus précaires, dans un domaine qui relève des politiques publiques, ResÔ H'and Family est légitime à fonctionner par le biais des subventions pour couvrir la quasi-totalité de ses besoins en termes de fonctionnement.**

Car c'est là un autre point que ces quelques années nous ont apprises. **En choisissant de subventionner des « actions » précises, les pouvoirs publics mettent en péril le cœur même de notre association. Car avoir « une action » subventionnée est bien insuffisant pour qu'une association fonctionne.** Surtout quand, comme c'est le cas pour ResÔ H'and Family, les actions sont interdépendantes les unes des autres, et parfois « invisibles ». Et pourtant au combien indispensable car sans elles, les familles n'auront pas les pré-requis ni la possibilité de s'inscrire dans tout ce qui est déployé par ailleurs par les pouvoirs publics justement. « Investir » le travail en amont, c'est « rentabiliser » tout le reste.

L'association fait le choix de continuer à cibler les publics précaires qui ne pourront pas participer financièrement à l'accompagnement. Car ce sont ces publics qui pour l'heure ne sont pas rejoints. Ce sont ces publics qui « coûtent inutilement », en errant dans les services d'urgences médicales et sociales, faute de réponses adaptées, d'accompagnement de proximité. Ce sont aussi ces publics qui disparaissent dans les huis clos des appartements, des chambres d'hôtel. Certains passeront des années sans faire de vague, isolés et oubliés, loin de la considération humaine auxquels ils ont droit, « parce que vous comprenez, les budgets ». D'autres un jour exploseront, feront la une des journaux dans une demande folle d'aide, ou dans un acte de désespoir terrible. Alors durant quelques heures on se questionnera, et puis vite on en reviendra aux mêmes « c'est malheureux, mais les budgets ». Et pourtant, dans les possibles d'intervention qui existent, nous savons qu'il n'y a pas de fatalité.

En 2025, nous ne serons pas à l'équilibre. Parce que cette fois, nous n'avons pas décroché de « prix » comme cela avait été le cas en 2024. Nous n'en n'avons pas décroché car il n'y a pas eu de « prix » auquel nous pouvions candidater cette année au niveau local. Et comme nous restons une toute petite association, l'impact ne peut être que local, ce qui freine la reconnaissance de ses actions aux échelons supérieurs (régional, national).

Nous avons aussi dû faire face à la fin du financement d'un contrat aidé que nous avons depuis deux ans. Consécutivement au congé maternité de Lucile Prospérin, l'éducatrice de l'association, nous avons financé durant deux mois, trois salaires au lieu des deux habituels, pour permettre un tuilage et donc

une poursuite qualitative du travail amorcé avec les familles. Ce choix coûteux, risqué, témoigne de notre détermination à faire au mieux pour les personnes accompagnées.

Dans cette période d'instabilité, nous avons été soulagées et heureuses de continuer à compter sur le soutien des services qui nous soutenaient jusqu'alors.

Malheureusement, ce soutien n'est pas suffisant. Les montants alloués sont quasi les mêmes qu'au démarrage de l'association, alors même qu'elle a prouvé son impact et sa solidité dans la mise en œuvre technique des projets. Concrètement, en reprenant le budget 2024 en fonction du nombre de familles accompagnées, **nous constatons que le coût moyen de l'accompagnement d'une famille pour un an, est de 2300 euros**. Les subventions allouées en fonction des services, vont de 1500 à 15000 euros. **C'est pourquoi nous devons, tout en ayant bien en tête les budgets contraints de chacun, ajuster nos demandes à la hausse pour nous rapprocher des besoins réels.**

Mais nous avons aussi d'autres possibles pour compléter. Des pistes évoquées les années précédentes, et qui, bien qu'elles prennent du temps à se mettre en place, continuent d'exister. Il est ici question du SICOVAL, du Fond d'Intervention Régional de l'ARS, d'un conventionnement avec le département, de la relance des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire des collectivités. Enfin, nous sommes en attente d'une réponse d'au moins un appel à projet par une fondation, et des contacts ont été créés avec d'autres. Mais tout cela prend du temps, pour un poste consacré qui équivaut à 0,35 ETP.

Le bilan financier prend en compte pour la première fois **les temps de bénévolat** qui ont été mis à disposition de l'association. Comme dit précédemment, nous ne pouvons pas nous appuyer sur des bénévoles pour faire le travail auprès des familles, mais nous avons pu compter sur des bénévoles pour animer deux sessions du groupe Entre Nous, faire des collectes de vêtements et de jouets. Sans oublier le travail des bénévoles du Conseil d'Administration.

Le bilan montre aussi une stabilité dans l'apport de fonds propres, qui permet de limiter l'impact des creux de subventions. Cette année, les fonds propres ont été acquis par les interventions en centre de formation des travailleurs sociaux, et une levée de fond de type crowdfunding. La collecte de papiers cadeaux Nocibé n'a pas eu lieu cette année, par manque de bénévoles disponibles.

Pour éviter les ruptures de trésorerie dans l'année, deux prêts relais ont été engagés. Via France Active tout d'abord, qui soutient le projet de l'association depuis deux ans. Ce soutien est également passé par la réalisation d'un DLA (dispositif local d'accompagnement), visant justement à développer le projet stratégique. Un deuxième prêt a été engagé auprès du Crédit Mutuel, pour sécuriser un peu plus le délai de réponses aux demandes de subventions, notamment pour le premier semestre de l'année.

PARTIE 4 : POINTS FORTS ET FRAGILITES DE L'ASSOCIATION ; PERSPECTIVES 2026

4.1 Des points forts qui concernent principalement l'aspect technique, l'accompagnement du public

- Des partenariats techniques solides et de qualité :

Depuis 2 ans, face au manque de moyen humain pour développer l'activité, l'association ne communique plus sur son existence auprès des partenaires. Malgré cela, et malgré les turn over dans les services, le bouche à oreille suffit pour que « l'activité » soit réalisée, preuve de la légitimité des missions et interventions de l'association aux yeux des partenaires.

La qualité des relations entretenues permet également la construction de réponses et de projets pour les familles. Face aux moyens contraints de toutes parts, la solidarité entre partenaires permet de créer des possibles pour des situations très complexes.

- Des capacités d'adaptation incontestables :

Travailler avec une famille albanaise allophone et analphabète, adapter l'emploi du temps pour répondre présentes aux RDV importants des familles, construire des activités adaptées à un public sans cesse différent, sont quelques exemples des capacités d'adaptation dont font preuve les salariées dans l'exercice de leurs missions. Cela permet d'accompagner toutes les familles, de se renouveler dans les projets et de garantir un travail ajusté aux besoins réels et non pas figés dans le carcan d'un projet associatif théorique (qui pour autant continu d'être ajusté à la réalité du terrain).

- Le développement de l'expertise et la montée en compétences :

La multiplication des problématiques liées au handicap, au logement ; le fait d'être sans cesse en contacts avec des partenaires ressources experts dans leurs domaines, engendrent une montée en compétence certaine des professionnelles. L'autonomie en ce qui concerne l'aide dans les questions pointues sur les dossiers MDPH, procédures d'accès au logement, réseau de soins, est aujourd'hui acquise. Ceci permet une plus grande efficience dans l'accompagnement des familles. Mais cela permet également de renseigner les autres partenaires, et de permettre la montée en compétence de tout un réseau.

- Des résultats quantitatifs et qualitatifs :

Comme mentionné précédemment, le nombre de familles accompagnées ne faiblit pas malgré l'absence de communication. Le nombre de familles ayant terminé l'accompagnement reste également significatif (19).

D'autant que ces familles « partent » en ayant tous les prérequis pour bénéficier de l'aide de l'existant en termes d'offre de services (soins, socialisation). Les droits sont ouverts, au moins un soin est mis en place, souvent au moins un lieu d'accueil à temps partiel. Pour toutes, un partenaire relais est clairement identifié et impliqué. Pour toutes aussi, l'état moral et la situation globale des membres du foyer sont stabilisés.

4.2 Conséquences de la fragilité économique et du manque de ressources humaines

- La dépendance financière aux pouvoirs publics dans une période économique et sociétale chaotique.
Pour compléter ce qui a été précédemment, le manque de fonds entraîne un manque de moyens humains dans l'accompagnement des familles.

- il y a moins de réactivité pour les débuts de prise en charge (une semaine en moyenne en 2023/2024, trois semaines en moyenne en 2025). Ce temps peut paraître faible comparé à d'autres services, mais la réactivité est une force, et un indispensable notamment pour certaines familles.

- toutes les familles pour lesquelles nous avons été sollicitées n'ont pu être accompagnées. Nous avons dû refuser pour prioriser, et différer à 2026 un certain nombre de demandes.

- les délais entre les RDV pour chaque famille s'allongent et ne permettent pas une avancée aussi rapide que cela pourrait l'être. En effet, les familles ont des besoins très concrets. Qui peuvent être pourvus « rapidement » avec un accompagnement hebdomadaire. Il ne s'agit pas de faire du travail à la chaîne, et certaines démarches nécessitent des éléments que les autres partenaires mettront du temps à communiquer (bilans, notifications...). Mais par exemple, pour une famille qui nécessite la mise en place d'une TISF : dans l'attente, la famille va avoir besoin de RDV avec d'autres professionnels pour faire certaines démarches administratives pour les enfants, ceux-ci ne seront pas inscrits dans les lieux ressources pour une vie sociale épanouie, la fatigue maternelle va s'accumuler, les RDV médicaux ne seront pas pris. Sachant que l'organisme de TISF est assez réactif, la situation peut être débloquée en 3 semaines avec des RDV hebdomadaires, et faire gagner un temps considérable pour toutes les autres démarches plus lourdes.

- un fonctionnement « tout minimaliste » qui a des conséquences sur certains accompagnements. Par exemple, payer une heure d'interprétariat, c'est l'équivalent de 2h d'interventions pour les deux salariés de l'association. Nous ne pouvons évidemment pas assumer ce coût. Le bricolage, en utilisant le traducteur du téléphone, en essayant de mutualiser les RDV avec les partenaires qui ont accès aux interprètes, a ses limites quand il s'agit d'avoir des échanges « de fond », ou pour expliquer des termes médicaux.

- *L'impossibilité d'anticiper les profils, la rotation des familles et l'impossible prévisibilité de la périodicité des adressages entraînent la difficile construction de projets pérennes.* En choisissant d'accompagner un très large public (tant en termes de nature du handicap que de l'âge des bénéficiaires), l'association ne peut construire des projets pérennes. En effet, construire un projet pour une tranche d'âge ou un type de handicap, c'est prendre le risque qu'il soit caduc si le public adressé cette année là ne correspond pas. Il y a donc nécessité de construire des projets transversaux, ou des projets spécifiques qu'on ne peut pas anticiper. Ceci est dommageable pour la demande de subventions (encore et toujours), mais aussi pour approfondir et développer des projets à forte valeur ajoutée pour les familles.

4.3 Objectifs et perspectives pour 2026

- *Poursuivre les actions individuelles auprès des publics les plus précaires*
- *Poursuivre les sorties en groupes et individuelles*
- *Rester pro-actives dans la création de projets en fonction des publics accueillis*

- *Retrouver un budget à l'équilibre*
- *Préserver la qualité et l'organisation du travail* : le secteur social et médico-social traverse une crise importante en termes de conditions de travail, qui entraînent des conséquences directes sur le travail avec les bénéficiaires. Les difficultés sont parfois difficilement rattrapables. Ne pas tomber dans cette spirale des dysfonctionnements par manque de moyens est l'objectif majeur de 2026.
- *Retrouver un équilibre de fonctionnement avec le retour de Lucile Prosperin*

- *Conventionner et développer des actions avec Solidarité Familiale* : Ce service propose des interventions complémentaires aux nôtres. Nous sommes d'ailleurs amenées à adresser

régulièrement « nos » familles vers leur service pour la mise en place de TISF. Un premier projet commun a été déposé auprès de la CAF fin 2025. Les échanges amorcés en novembre 2025 pour le rapprochement des deux structures sera à poursuivre en 2026.

- *Conventionner avec les collectivités*
- *Relancer les pouvoirs publics non impliqués dans le financement de l'association*

- *Développer le bénévolat* (animations de temps thématiques, campagne d'adhésion, aide administrative, actions ponctuelles de collectes de fond)
- *Poursuivre les interventions en centre de formation*
- *Reprendre la communication sur les interventions de l'association* (dans la mesure des possibles)

CONCLUSION

2025 a donc à nouveau été une année où l'association a proposé des interventions visant à réunir les conditions nécessaires à l'inclusion sociale, l'accès aux droits et aux soins, des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les actions ciblent un public précaire et viennent atténuer l'impact de l'isolement. Les actions touchent en priorité des femmes/mères vulnérables et des enfants mineurs. La notion de handicap accentue la vulnérabilité de ces bénéficiaires déjà fragiles de part leur statut dans une société encore trop patriarcale, validiste et adultéiste.

Les familles rencontrées, malgré toutes leurs difficultés, sont forces de propositions pour leur devenir. Leur volonté de faire au mieux pour leurs enfants leur permet de se saisir du soutien proposé, et de devenir progressivement plus autonome dans les démarches, la réalisation de leurs projets de vie.

Les solutions pensées par le législateur ne sont pas suffisantes. En termes de places en établissement, les années d'attente avant de pouvoir bénéficier d'un accueil, sont préjudiciables au bon développement des enfants, et engendrent une désocialisation durable, des difficultés cumulées (financières, parfois scolaires), pour les autres membres du foyer. En termes d'accès aux praticiens en libéral, les conditions ne sont pas requises pour que les besoins existants soient pourvus, que ce soit par manque de places là encore, ou en raison des difficultés d'accès (coût financier, démarches parfois complexes pour les personnes non familiarisées avec ce type de démarches, déplacements vers les cabinets de soins parfois difficiles en fonction du handicap, difficultés à construire un parcours de soins tenable si les praticiens d'un même enfant sont éparpillés sur le territoire).

Pour ce qui concerne les compensations financières, elles ne prennent pas suffisamment en compte l'impact réel du handicap de l'enfant. L'obtention des compléments à l'allocation de base (AEEH), se fait selon des critères très spécifiques, sans prendre en compte les coûts annexes : déplacements, absence ou diminution du revenu d'activité, frais médicaux plus élevés que les montants compensatoires prévus.

Les familles restent donc sans solution le temps d'être orientées et aidées. En ce sens, les associations de terrain viennent de plus en plus pallier au manque de prises en charge médico-social, en proposant des espaces de vie sociale, parfois de répit et de soutien. Il est important de rappeler encore, que leur présence, plus que nécessaire, est menacée.

En 2026, ResÔ H'and Family continuera de se situer en amont des prises en charge et de l'accès aux droits des familles. Les interventions permettront encore d'accompagner, d'accéder aux pré-requis qui permettront ensuite de bénéficier de soins et d'espaces d'épanouissement personnels, de vie professionnelle. L'association continuera d'être une passerelle vers les autres professionnels/structures.

Et durant tout le travail de construction de cette passerelle avec la famille, nous resterons présentes pour soutenir, rassurer, accompagner, prévenir.